REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 084-218401339-20230413-DELIB04123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023 Affichage : 18/04/2023

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation: 05 avril 2023

Date d'affichage : 05 avril 2023

L'an deux mille vingt- trois et le treize avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUIS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD - DUMONTIER- DOMEIZEL – GARCIN- KURKDJIAN - REVERSAT – PIGASSOU– BERNAYS - LUCCHINI – RICCI - LAFOND Martine

Messieurs GUIS-SPENGLER - AUBOIS - GAGGIOLI -GARCIA - BOREL - BRANDTNER- GERMAIN - GROUILLER-SEGURRA - MOUREN -OLIVE - VIAL - BRETTE

Etaient excusés : MM. RASTELLO (pouvoir à M. GUIS-SPENGLER) - BRETTE (pouvoir à M. VIAL) -Mme COUTON (pouvoir à Mme REYNAUD)

Etaient absents : néant

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 041-23

Convention d'objectifs avec les associations subventionnées : Centre social l'Aiguier, Les Amis du Livre, Arts sports et Loisirs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations rend obligatoire la signature d'une convention d'objectifs pour les associations loi 1901 percevant une subvention de fonctionnement annuelle supérieure à 23 000 euros. Il donne lecture du projet de conventions d'objectifs établi avec :

- L'association « Centre social l'Aiguier »,
- L'association « les Amis du Livre »
- L'association « Arts Sports et Loisirs »

et demande à l'assemblée d'approuver ces conventions et de l'autoriser à les signer avec les Présidents des associations précitées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

| 084-218401339-20230413-DELIB04123-DE | APPROUVE les projets de conventions d'objectifs tels que présentés, pour l'année 2023 | Réc**apital Delibre : Manage** pur le Maire à les signer

Afficient প্ৰথম্ভ Pes projets de conventions d'objectifs seront annexés à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à LA TOUR D'AIGUES, les jour, mois et an susdits.

François-Xavier GUIS-SPENGLER, Maire

Eric SEGURRA, Secrétaire de séance



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois